

Règlement de la Bourse du Jeune Voyageur UECT

L'Union Européenne de Cyclotourisme (UECT) propose aux Jeunes Cyclotouristes d'associer le voyage à vélo avec texte et images pour faire partager au plus grand nombre les émotions et les souvenirs d'un voyage à vélo.

Article 1

Ce prix est attribué à des cyclotouristes licencié(e)s à l'une des Fédérations affiliées à l'UECT. Cette bourse du jeune voyageur est dotée de récompenses dont la forme et le montant sont décidés annuellement par le comité directeur de l'UECT.

Le nombre de bourses attribuées annuellement sera limité à cinq (5) au maximum.

Seuls les dossiers retenus seront pris en compte et récompensés dans le cadre d'une remise officielle, soit lors de la Semaine Européenne de Cyclotourisme ou lors de l'Assemblée Générale de leur fédération ou de la décentralisation régionale en fin d'année. La partie financière UECT sera attribuée dès validation du compte rendu par le responsable UECT

Article 2

Le ou les participant(es), (équipe de 3 maximum), à la bourse du jeune voyageur UECT, âgé(e)s de moins de 25 ans le jour du départ, devra (ont) présenter un dossier de candidature deux mois avant le départ du voyage itinérant d'une durée d'au moins trois jours consécutifs, à vélo ou à tandem (engin mu exclusivement par la force musculaire) en totale autonomie et d'un kilométrage au moins égal à 250 kilomètres.

Un encadrant/accompagnateur cycliste de plus de 25 ans est accepté mais il ne pourra prétendre à faire partie de l'effectif pour l'obtention de la bourse.

L'itinéraire est laissé au choix du (des) participant(s), sous réserve des obligations qui suivent :

- 1) réaliser un parcours visitant au moins 1 pays européen autre que celui de résidence et effectuer, au minimum 80 kilomètres dans ce pays hors résidence
- 2) ou participer à un Trait d'Union Européen (voir règlement sur www.uect.org) en respectant le point 1
- 3) ou rejoindre le lieu de la Semaine Européenne Cyclotourisme en respectant le point 1
- 4) les trajets en étoile sont exclus; aucune étape au lieu habituel de résidence; les jours d'arrêt pour repos, visites, mauvais temps, sont neutralisés et la durée du voyage augmentée d'autant. Le financement UECT sera calculé sur les jours effectifs de trajets en vélo.

Les candidatures seront reçues jusqu'au 15 Juin de l'année en cours. L'UECT examinera les demandes et rencontrera éventuellement les candidats selon leur résidence géographique.

Les voyages organisés par une Fédération de Cyclotourisme ou un quelconque organisme ne peuvent postuler à ce prix.



Le dossier de candidature doit contenir le projet du voyage avec les éléments suivants :

- 1) Bulletin d'Inscription avec copie de la licence annuelle à jour de cotisation d'une Fédération affiliée à l'UECT
- 2) Itinéraire (tracé sur carte ou via un logiciel, kilométrage, ...)
- 3) Objectif du voyage en dehors du vélo et description du projet
- 4) Assurer des liens éventuels avec les cyclotouristes des régions traversées et se référer à l'UECT
- 5) Autorisation du droit à l'image
- 6) Validation du projet, pour les moins de 18 ans, par le(s) tuteur(s) légal (aux) et le Président du club
- 7) Validation du projet par le référant désigné par le Comité Directeur UECT
- 8) Participation au Brevet Européen (voir règlement sur www.uct.org) : le carnet sera remis avec la validation du projet par l'UECT
- 9) Assurances : Le ou les participants, considéré(s) en randonnée personnelle, est (sont) couvert(s) par l'assurance liée à leur licence pour les affiliés FFBC – FFCT – FPC – ECT – - NFTU - PCUB ou, à défaut, via une assurance personnelle pour les affiliés PTTK – AFS

Article 3

Le (les) participant (es) fera (ont) un rapport de leur voyage par le texte et par l'image :

- 1) Il (ils) écrira (ont) un récit de 3 pages minimum (le texte étant dactylographié seulement au recto, à raison de 25 lignes environ par feuille en caractères Arial taille 11). Ce texte sera accompagné d'un schéma de l'itinéraire et d'un tableau des étapes réalisées.
- 2) Il (ils) présentera (ont) au minimum 6 photos prises au cours du voyage et se rapportant au récit. Ces photos pourront être, en noir et blanc ou couleur au format 13x18 ou dans un album numérique. Les participants devront figurer sur différentes photos.

Le rapport présenté doit être inédit. Toute parution préalable du même texte, dans quelque revue ou bulletin que ce soit, sous forme d'ouvrage diffusé, entraînera le refus du dossier par l'UECT.

Article 4

Le (les) participant(s) transmettra (ont) au responsable UECT le dossier final complet après le retour et au plus tard le 30 septembre de l'année en cours, délai de rigueur.

Article 5

L'UECT restera libre de ne pas attribuer de prix, s'il juge que la qualité des documents est insuffisante ou non conforme au présent règlement. Les dossiers des lauréats seront la propriété exclusive de l'UECT qui pourra diffuser sur son site Internet les différents comptes rendus.

On ne pourra être lauréat de cette bourse deux années consécutives.

Article 6

La forme et le montant des prix sont fixés par l'UECT qui pourra attribuer annuellement, au maximum, cinq bourses.

Pour 2022, le montant journalier est fixé à 30 euros/personne/jour de vélo sur une durée maximale de 7 jours.

Pour plus d'information : jmmaillard@uct.org



Bourse du Jeune Voyageur UECT - Fiche d'inscription

Le participant

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

Date de naissance : Téléphone :

Mail :

Fédération : Pays :

Club :

Licence : N° (Joindre la copie de la licence de l'année en cours)

Si ce projet est partagé par plusieurs participants, joindre autant de fiche d'inscription que de participants.

Photo du participant

Le voyage

Date de départ prévue :

Durée prévue :

Nombre de participant(s) :

Type de vélo utilisé : *Route - Gravel - VTC - VTT - Tandem*

Distance estimée :

Type d'hébergement retenu :

Encadrant / Accompagnateur

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

Date de naissance : Téléphone :

Mail :

Fédération : Pays :

Club : Licence





Par la présente, veuillez trouver ma demande de participation à la Bourse du Jeune Voyageur UECT et l'autorisation de l'utilisation du droit à l'image.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et l'accepter sans réserve.

ALe.....

Signature :

Autorisation, pour les moins de 18 ans, du ou des tuteur(s) légal (aux) et validation par le Président de Club

Tuteur(s) légal (aux)	Président de club
Nom (s) – Prénom (s)	Nom
	Prénom
Adresse (s)	Club
	Fédération
	Pays
Téléphone portable	Téléphone portable
Mail	Mail
Date – Signature (s)	Date – Signature

Contact et dossier à envoyer par mail au responsable UECT de ce dossier

Jean-Marie MAILLARD : jmmaillard@uect.org

